



CONDITIONS GENERALES

1. Acceptation des conditions générales

En réservant et/ou en effectuant le paiement de l'acompte et/ou en participant aux activités, le client accepte les présentes conditions.

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent pour toutes les activités de Jag Events, BCE 0 771 557 596, rue du Tilleuil, 34 à Grez-Doiceau.

Le client est la personne qui réserve l'activité. Par extension, il s'agit de toute personne qui participe à l'activité (sans toutefois que ces personnes soient tenues au paiement du prix de l'activité).

3. Âge des participants

L'âge minimum de participation aux différentes activités est fixé comme suit:

- Lasergame / Escape game : 8 ans
- Challenge des Sens: 6 ans
- Bubble Soccer: 13 ans
- Arrow Combat / The Challenge: 7 ans
- City games: 6 ans
- The Challenge : 7 ans

Pour les activités se déroulant en dehors du terrain occupé par Jag Events , les mineurs devront être accompagnés au minimum par une personne majeure et restent sous la responsabilité de cette dernière durant toute l'activité.

4. Prix

Le tarif des activités renseigné sur le site de www.playitlive.be est fourni à titre d'information.

Seul le prix figurant dans le mail de réservation et/ou facture adressé par Jag Events est le prix exact et réel en fonction notamment du nombre de participants, de l'activité et du lieu.

Le prix est fixé en tenant compte du nombre de participants renseigné par le client lors de la réservation. Le nombre minimum de participants par activité est de 10 personnes. En cas de variation à la baisse le jour de l'événement, aucun remboursement ne pourra être exigé.



Dans l'hypothèse d'une variation à la hausse, un supplément de prix sera exigé avant le début de l'activité. A défaut de règlement de ce supplément, la participation de l'activité sera refusée aux personnes supplémentaires. Aucun participant complémentaire ne pourra être admis si le nombre maximum de participants à l'activité est atteint.

Par ailleurs, dans le cadre d'une demande nécessitant du travail en amont (recherches, travail admin, ...) et si l'événement demandé n'a pas lieu, nous facturerons un prix forfaitaire minimum de 250€ HTVA pour le travail effectué par nos soins ainsi que la gestion administrative. En fonction des demandes du client, cette somme pourra être revue à la hausse.

Dans le cas où nous faisons appel à des sous-traitants et/ou fournisseurs extérieurs pour votre événement, sachez que nous nous adaptons à leurs conditions de réservation et d'annulation. Leurs conditions et règles prévalent sur ces conditions générales. N'hésitez donc pas à nous les demander.

5. Paiement

Un mail de confirmation du type d'activité, de ses dates et heures, des conditions générales et de règlement de l'activité sera adressé au client suite à la demande de réservation. L'acompte correspond à minimum 100€ HTVA et peut aller jusqu'à 50% du prix global pour une réservation et un paiement à plus de 30 jours avant l'activité.

Le montant de l'acompte sera défini sur le mail de confirmation. Seul le paiement de l'acompte confirme la réservation de l'activité pour la période définie.

6. Annulation

6.1 par le client

Une fois l'acompte payé, il ne pourra plus être récupéré. Toutefois si l'activité devait être annulée au maximum 7 jours avant le jour prévu, Jag Events vous donne la possibilité de reprogrammer l'événement dans les 12 mois. Dans le cas contraire, si vous annulez dans la période des 7 jours avant événement, votre acompte sera perdu et votre activité ne pourra pas être reprogrammée.

6.2 par Jag Events

Dans l'hypothèse où l'activité réservée serait annulée par Jag Events pour cause de force majeure (décès, tempêtes, accidents, ...) l'acompte ne sera pas remboursé mais l'activité pourra être reprogrammée dans les 12 mois. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée par le client.



7. Déroulement de l'activité

Le client sera présent au lieu de rendez-vous 15 minutes avant le début de l'activité.

8. Matériel mis à disposition pour le déroulement de l'activité

Dans l'hypothèse où le client (ou toute personne qu'il convie à participer à l'activité) dégraderait le matériel mis à disposition pour la réalisation de l'activité, il sera redevable à Jag Events du montant correspondant au coût du remplacement du matériel dégradé.

9. L'activité

Elle se déroule au lieu défini par Jag Events et le client tel qu'il sera précisé dans le courriel de confirmation de la réservation. Jag Events se réserve le droit de refuser au client (ou à l'un des accompagnants, invités, ...) la participation à l'activité réservée dans l'hypothèse où il apparaîtrait qu'il se trouve en état d'intoxication alcoolique ou sous l'influence de produits psychotropes.

L'activité est encadrée par un ou plusieurs animateur/trice(s) en fonction du nombre de participants et du type d'activité.

10. Responsabilité - respect des propriétés

Jag Events ne peut être tenu responsable des dégradations qui seraient commises par le client au cours d'une activité. Si le client devait causer aux propriétés desquelles se déroule l'activité quelque dégradation que ce soit, il devrait seul en répondre.

11. Assurance

Jag Events encourage les participants de l'activité à vérifier qu'ils possèdent une bonne couverture d'assurance appropriée à la nature des risques et qu'ils soient bien couverts en cas d'accident.

D'autre part, la responsabilité de Jag Events ne peut être mise en cause en cas de non-respect des consignes de sécurité et des règles d'utilisation du matériel mis à disposition lors des diverses activités. En cas d'accident, la responsabilité des participants sera pleinement engagée y compris pour les dommages causés au lieu, aux participants et/ou au matériel de Jag Events.

12. Tribunaux



En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant Wallon sont compétents.